

Lors de cette troisième réunion, la Direction a présenté ses propositions afin d'arriver à un consensus sur les deux accords distincts : Assistance Technique (AT) et Missions de durée inférieure ou égale à 3 mois.

NÉGOCIATION ASSISTANCE TECHNIQUE :

Points de négociation CFE-CGC (✓ point validé, ✨ point ouvert)

- ✓ Une seule règle pour l'ensemble des déplacements quel qu'ils soient
- ✓ Maintien des primes : Non-Cadres et Cadres.
- ✨ Définition et Éligibilité Claires, non interprétables pour garantir une application juste et équitable. Lors de la 4ème réunion la Direction présentera la liste exhaustive des métiers éligibles.
- ✨ Forfait de déplacement (*anciennement prime ECA*) :
 - Zone 1 → Proposition CFE-CGC : 60€ | Consensus 55€
 - Zone 2 → Proposition CFE-CGC : 80€ | Consensus 85€
 - Zone 3 → Proposition CFE-CGC : 120€ | Pas de consensus à 100€
 - Zone 4 → Proposition CFE-CGC : 140€ | Pas de consensus à 130€ sans réévaluation des montants de la "prime de risque"

Alors que l'ensemble des OSR converge, seule la CFE-CGC émet une réserve sur le montant de la zone 3 (Amérique du Sud et Central, Océanie), zone 4 (Asie, Ouest Afrique et Moyen-Orient). **Elle continue à demander une réévaluation des montants de la "prime de risque"**.

👉 La CFE-CGC à demander des clauses de revoyure :

- Si le catalogue de la liste des métiers éligibles change
- Si changement de zone des pays à risque,
- Au terme d'une période de 1 an, avec une possibilité d'adaptation si nécessaire





MISSIONS ≤ 3 MOIS

Points de négociation :

1. Étendre l'application de la prime ECA aux missions spécifiques suivantes :
 - Missions vols d'essai et préparations des essais (convoyage inclus)
 - Missions d'Instruction (hors AT)
 - Missions d'Enquête Accident
 - Missions Part 21
2. Maintien du forfait de 41h30, tel que défini auparavant, pour toutes les missions et ouverture à des missions spécifiques :
 - Salons (hors Bourget)
 - Expositions statiques des maquettes
 - Embarquement des hélicoptères à plus de 70 km (avion ou bateau)
3. Suppression du Complément Mission : Pour la CFE-CGC, un déplacement professionnel est une contrainte personnelle forte qui doit être compensée.

Point 1, 2 & 3 :  Consensus atteint.

La **CFE-CGC** a aussi demandé, une prime exceptionnelle, pour les missions si le délai de prévenance n'est pas respecté.

✳️ Consensus non atteint : La CFE-CGC demande l'attribution d'Airward lors de départs en urgence

- 👉 La CFE-CGC a demandé une clause de revoyure :
 - ➡️ Au terme d'une période de 1 an, avec une possibilité d'adaptation.

 17 **Prochaine réunion de négociation le 05 mars 2026.**



Rêver, créer, agir ensemble